

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE RUHENGERI

Ruhengeri, le 22 février 1940

n°133/C.

Rép. au n° sans du  
9 février 1940

1 ANNEXE : reçu

OBJET :  
Secours alimentaires  
famille du failli.-



Monsieur le Curateur,

En réponse à votre lettre émarginée,  
j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe  
le reçu par le-quel la nommée MARIAMBHAY MOHAMED,  
belle-mère du failli AHMED ISHAK reconnaît avoir  
reçu une somme de deux mille francs (2.000 frs),  
pour elle-même et pour sa famille à titre de secours  
unique.

Veillez agréer, Monsieur le Curateur,  
l'assurance de ma considération très distinguée

L'Administrateur Territorial  
D. Vauthier

Handwritten signature of D. Vauthier.

A Monsieur MARCEL GARITEY, Curateur de la faillite Ahmed Ishak à USUMBURA  
: = : = : =

Marcel GARITEY

4681C  
le 21-2.40.

curatelle faillite  
AHMED ISSAK

USUMBURA, 9 Fevrier 1940.

secours alimentaires  
famille du failli

--:

RECOMMANDE

Monsieur l'Administrateur Territorial  
RUH ENGERI.

Monsieur l'Administrateur,

conformement au jugement rendu par le Tribunal de premiere instance de ce siege, en son audience du 7 courant, j'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli, un mandat postal de frs. 2.000.- (deux mille francs) representant le secours unique, fait une fois pour toutes, à la famille de AHMED ISSAK, avant la clôture definitive de sa faillite.

vous voudrez donc bien faire parvenir ce montant à sa femme et ses enfants contre reçu à me faire parvenir pour les archives de la dite faillite.

Je vous en remercie et je vous prie d'agréer, Monsieur l'Administrateur, l'assurance de ma consideration distinguée.

LE CURATEUR.

M. Garitey

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE RUHENGERI

RECU

: = : =

L'an mil neuf cent quarante, le vingt deuxième jour du mois de février,  
Suite à la lettre sans n° du 9 février 1940, émanant de Monsieur MARCEL  
GARITEY, Curateur de la faillite AHMED ISHAK,  
La nommée MARIAMBHAY MOHAMED, née à NANGALEUR en 1898, Indes Anglaises,  
belle-mère du commerçant failli AHMED ISHAK reconnaît avoir reçu la  
somme de DEUX MILLE FRANCS, représentant le secours unique fait une fois  
pour toutes, à la famille d'Ahmed Ishak, avant la clôture définitive de la  
faillite.

Ainsi fait à Ruhengeri, en deux exemplaires, l'un étant destiné aux archives  
de la faillite AHMED ISHAK, à son curateur Monsieur MARCEL GARITEY, l'autre  
étant destinés aux archives du territoire de Ruhengeri.

Reçu la somme de deux mille francs  
MARIAMBHAY MOHAMED

L'Administrateur Territorial  
D. VAUTHIER

*D. Vauthier*

Les témoins

P. DAUBLAIN

*P. Daublain*

R. TRATSAERT

*R. Tratsaert*